



<u>Canton de Nangis</u> COMMUNE DE NANGIS

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2016

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2016/NOV/124  Date du conseil municipal 14/11/2016  Date de la convocation 07/11/2016	OBJET:  MODIFICATION DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BATIMENTS DE LA COMMUNE DE NANGIS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS
Date de l'affichage 07/11/2016	

L'an deux mille seize, le quatorze novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Clotilde LAGOUTTE, 1ère Adjointe au maire, en suite des convocations adressées le 7 novembre 2016.

1 ,115 1

#### Étaient présents:

Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Sylvie GALLOCHER Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALEM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Pascal D'HOKER, Stéphanie SCHUT.

# Étaient absents représentés :

- Michel BILLOUT, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Virginie SALITRA
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX

### Étaient absents:

- Jacob NALOUHOUNA
- Rachida MOUALI

Madame Stéphanie CHARRET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de télétransmission : 21/11/2016 Date de réception préfecture : 21/11/2016 Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16,

Vu la délibération n° 2015/JUIL/088 approuvant la convention de mise à disposition d'une partie des accueils de loisirs dans le cadre du transfert de compétences « accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires du mercredi après-midi »,

CONSIDERANT la nécessité de simplifier le procès-verbal pour permettre une meilleure mise en œuvre des modalités de remboursement,

Vu le projet de convention modifiée établi à cet effet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

#### ARTICLE 1:

APPROUVE les modifications apportées à la convention de mise à disposition d'une partie des accueils de loisirs dans le cadre du transfert de compétence « accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire du mercredi après-midi ».

## ARTICLE 2:

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjointe à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 15 novembre 2016

La 1ère Adjointe au maire,

Clotilde LAGOUTT

Date de télétransmission : 21/11/2016 Date de réception préfecture : 21/11/2016